

Légende

- Librairie des zones et leurs secteurs**
- Ub : secteur urbanisé mixte correspondant au cœur de bourg
 - Ub : secteur urbanisé à dominante résidentielle correspondant aux quartiers pavillonnaires et aux hameaux
 - Ux : secteur urbanisé dédié aux activités économiques
 - 1AUh : secteur à urbaniser à court terme pour le développement résidentiel
 - 2AUh : secteur à urbaniser à moyen terme pour le développement résidentiel
 - AUe : secteur dédié aux projets d'équipements culturels et sportifs
 - N : zone naturelle
 - Np : secteur naturel protégé
 - Ne : secteur naturel dédié aux équipements publics et d'intérêt collectif
 - Ap : secteur agricole protégé
 - A : zone agricole

Précriptions surfaciques

- ▨ Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Emplacement réservé (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Parcs, jardins et espaces verts à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Reoul le long de la RD 730 (article L 111-6 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (article R 151-6 du Code de l'Urbanisme)

Précriptions linéaires

- ↔ Linéaire végétal protégé (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie de circulation douce à conserver ou à créer (article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

Précriptions ponctuelles

- ★ Elément de patrimoine naturel à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- ⊙ Construction autorisée à changer de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)
- ★ Elément de patrimoine bâti à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés

ER	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER n°1	réseau d'eau pluviale	444 m²	Commune
ER n°2	Installation d'un réservoir incendie	180 m²	Commune

COMMUNE
D'EPARGNES
**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE N° 4.1

Plancha unique au 1/8 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION	PUBLICATION
26/05/2016	23/10/2023	---	---

AGENCE UH
Place du Marché
17610 SAINT-SAUVANT

